

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025 – 19H00
Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN (arrivé au point 1-1), Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND (arrivée au point 1-1), Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Nathalie JOLIVET par Claude VIAL, Sébastien DIONET par Pauline GRANGER, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Maurice CHAMPAVERE par Yvon VALEYRE,

EXCUSEES NON REPRESENTEES : Josiane JANISSET, Christelle RASPILAIRE

LE QUORUM EST ATTEINT avec 21 présents à l'appel puis 23 à partir du point 1-1

NOMBRE DE VOTANTS : 27

SECRETAIRE DE SEANCE : Pauline GRANGER

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 15 septembre 2025 ainsi que le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2025_DM_032 du 09/09/2025

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 1 au contrat Bris de Machine avec AREAS ASSURANCES pour l'ajout des panneaux photovoltaïques de la halle couverte, à compter du 17/07/2025 pour un montant de cotisation 2025 de 100,00 € TTC,

Décision du Maire n° 2025_DM_033 du 09/09/2025

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 2 au contrat Multirisques des bâtiments avec AREAS ASSURANCES pour l'ajout de bâtiments à savoir la halle couverte à compter du 17/07/2025 pour un montant de cotisation 2025 de 375,00 € TTC et l'ombrière du CTM à compter du 06/06/2025 pour un montant de cotisation 2025 de 449,63 € TTC,

Décision du Maire n° 2025_DM_034 du 23/09/2025

Ayant pour objet la signature d'un contrat de formation professionnelle à passer avec AFIGESE pour la formation "La cartographie des risques", pour une durée de 3 jours et un montant de prestation de 528,00 € TTC,

Décision du Maire n° 2025_DM_035 du 02/10/2025

Ayant pour objet la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition du local sis 130 rue des allières (parcelle AL 83) à passer avec Djemin CHALABI dans le cadre de son activité professionnelle, pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2025 et renouvelable sur demande expresse, pour un montant de loyer mensuel de 200 € révisable par délibération du conseil municipal.

I – AFFAIRES GENERALES

Arrivées de Christophe DEVUN et Maria BONNAVAND.

1-1 Ouverture des magasins le dimanche pour l'année 2026 – 2025_DEL_104

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 23 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. PEYRARD, M. VALEYRE pour M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Société Publique Locale Loire Semène Loisirs : Rapport d'Activités 2024 – 2025_DEL_105

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-3 Communauté de Communes Loire Semène (CCLS) : Rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité du Service public d'assainissement collectif, assainissement non collectif SPANC et Alimentation en Eau Potable (RPQS) – approbation – 2025_DEL_106

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

II – AFFAIRES FINANCIERES

2-1 Admission en non-valeur – Budget Général de la commune – 2025_DEL_107

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 27 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

Départ de M. VALEYREE à 19h51. Il donne pouvoir à M. CHAMPAVERE.

III – INFORMATIONS

IV – QUESTIONS DIVERSES

- Service de la Poste sur la commune :

M. VALEYRE prétend avoir entendu qu'il n'y aurait plus de départ de postiers d'Aurec sur Loire mais les départs se feraient de la poste d'Yssingeaux

M. le Maire indique qu'Aurec sur Loire garde sa poste et qu'effectivement les départs des postiers vont être regroupés mais à partir de Sainte Sigolène et pas d'Yssingeaux. Il précise avoir rencontré les responsables de la poste pour faire part du mécontentement de la commune ; toutefois pour eux leur objectif est de chercher une rentabilité. On ne peut que regretter l'éloignement des services publics tels qu'ils soient quand en parallèle on constate que nos administrés ont de réels besoins de services de proximité.

M. VALEYRE comprend qu'il n'y aura donc pas de fermeture.

M. le Maire rappelle que le groupe La poste vient de rénover les locaux sur la partie banque postale et accueil, ce qui peut laisser entendre que ce service va perdurer encore un certain nombre d'années. La perte du service est sur la distribution comme les boîtes postales qui vont disparaître même si elles étaient peu nombreuses sur la commune.

En contrepartie, la mairie d'Aurec sur Loire depuis le désengagement continu de l'Etat et de ses services prend le relais et permet à ces citoyens de pouvoir venir en mairie pour faire une carte d'identité, être aidé dans les démarches de dossier retraite, être accueilli lors de permanences par des agents qualifiés. La commune d'Aurec sur Loire a tout mis en œuvre pour être garant du service à la population même si cette démarche a un coût : avoir des agents pour recevoir, formation des agents, restructuration des locaux d'accueil pour garantir une confidentialité et permettre l'accueil de permanences comme les conseillers numériques, le conciliateur, la DGFIP...

Avec les actions de proximité développées en mairie, la commune d'Aurec sur Loire est favorisée et si un jour la poste venait à fermer alors le choix serait d'ouvrir un bureau de poste en mairie même si cela nous désolerait.

- Mobi'pouce et Avenue du Forez :

M. PEYRARD demande si on a des données chiffrées quant au service Mobi'Pouce et si le dossier d'aménagement de l'avenue du Forez avance car à ce jour les élus n'ont pas été conviés en réunion sur ce sujet comme cela avait été proposé.

M. le Maire revient sur le dispositif Mobi'Pouce et explique que la pratique des déplacements sur le territoire de la jeune loire (44 communes) est compliqué. Autant on a constaté que les aires de co-voiturage fonctionnent très bien si elles sont bien localisées ; que les dispositifs de mobi'pouce, autostop organisé, voiture partagée fonctionnent à la marge et souvent quand ils sont en lien avec des associations de solidarité.

M. le Maire informe l'assemblée que le territoire est inclus dans le programme de mobilité de la couronne stéphanoise. Actuellement notre ligne SNCF permet d'avoir des trains toutes les 30 minutes aux heures de pointe. Un travail est en cours pour permettre dans les années à venir d'avoir un train toutes les 30 minutes tout au long de la journée pour les gares SNCF d'Aurec et de Bas-Monistrol car la structuration des voies SNCF le permet.

Pour ce qui est du projet des avenues du Forez et du Velay, le maire rappelle qu'il s'agit de voies départementales et qu'un accord avec le Département était nécessaire. Ce dernier a donné son accord pour refaire la voirie mais sur une largeur beaucoup plus étroite pour environ 100 000 € de travaux. Il précise qu'un dossier Fonds Vert pour obtenir des aides de l'Etat a été déposé et qu'à priori notre dossier est bien engagé. Toutefois, vu le contexte actuel politique et la réduction de l'enveloppe Fonds Vert, l'octroi d'une subvention paraît plus incertain et probablement pas à la hauteur de nos espérances. Le Maire estime que sur ce dossier il faut être raisonnable et avoir cumulé les fonds avant d'engager quoique ce soit. Un report sur le mandat à venir serait opportun. Mme TEYSSIER indique qu'au niveau du Département c'est M. Eric BONCHE qui suit ce dossier et confirme qu'en commission permanente de juin, l'enveloppe financière de 100 000 € pour les travaux a bien été votée.

M. le Maire rappelle que la commune depuis le début du mandat a investi plus de 2 millions d'euros dans les chaussées et que sur ce poste le montant des aides est très faible et proche de l'ordre de zéro €. Avant d'engager ce chantier des avenues du Forez et du Velay qui consiste en la réfection de la chaussée plus étroite, la gestion des eaux, la végétalisation, l'aménagement de zones de fraîcheur,

l'implantation de mode doux de circulation, il faut un plan de financement construit avec des aides actées.

M. PEYRARD s'interroge sur les convois exceptionnels sur ces avenues.

M. le Maire indique que le département a validé des convois d'environ 5,80 m sur ces voies et sinon il faut favoriser l'avenue du pont.

- Frais des élus :

M. le Maire tient à faire un point pour la commune d'Aurec sur Loire sur les frais des élus, au vu des articles nationaux sur les dépenses des élus : costumes, vêtements, véhicules, coiffeurs, maquillages...). Il indique : Quand mes voitures ont brûlé, une personne m'a dit : « tu as de la chance que ce soit une voiture de la mairie ». Et bien non, il s'agissait bien de mes 2 voitures personnelles. Il indique avoir sollicité le DGS pour sortir le montant des frais de représentation des élus sur l'ensemble du mandat. Il s'avère que le DGS après recherche n'a pu que constater que ses frais étaient de l'ordre de 0,00 € à Aurec sur Loire. Dans le climat malsain actuel, il est important de montrer qu'à Aurec sur Loire et dans la majorité des collectivités de notre taille, les élus consacrent de leur temps pour leur commune tout comme les bénévoles des associations, les volontaires comme nos pompiers, sans engager des frais aux structures.

La Séance est levée à 20h20

Fait à Aurec sur Loire,
Le 14/10/2025

Le Maire,

Claude VIAI



17 OCT. 2025

Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le